

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2025-50
Portant réglementation de la circulation du 10 au 12 juin 2025
Rue de Fenouillère
pour des travaux de branchement AEP pour la réserve incendie
Effectués par SAUR CENTRE NORMANDIE de Saint-Clair-sur-Elle

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de branchement AEP pour la réserve incendie vont être effectués par SAUR CENTRE NORMANDIE de Saint-Clair-sur-Elle, du 10 au 12 juin 2025, rue de Fenouillère, et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : dans le cadre des travaux de branchement AEP pour la réserve incendie qui vont être effectués par SAUR CENTRE NORMANDIE de Saint-Clair-sur-Elle, du 10 au 12 juin 2025, rue de Fenouillère, la circulation sera interdite. Une déviation via la rue Chesnot et des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise SAUR CENTRE NORMANDIE de Saint-Clair-sur-Elle ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- M. Yannick MARTIN de l'entreprise SAUR CENTRE NORMANDIE
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 30 mai 2025,
Le Maire
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

02 JUIN 2025

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.